Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 03 JUIL. 2025
ID : 031-213100662-20250625-2025049-DE

BESSIÈRES

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 25 juin 2025

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 25 juin 2025, à la Mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 19 juin 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ - Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.
Madame Véronique ANDREU – Madame Sylvie BUIGUES –Monsieur Gérard CIBRAY - Monsieur Jean Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Monsieur Pierre ESTRIPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Aäli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL,
Monsieur Bernard BERINGUIER à Madame Emilie PEZET,
Madame Mylène MONCERET à Marie Hélène PEREZ,
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Monsieur Ludovic DARENGOSSE

Absents :
Jérôme BRIERE, Alexandre CHATAIGNER, Benoît MUNOZ, Élisabeth CORDEIRO

Secrétaire de séance :
Madame Françoise OLIVE

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 23
- Nombre de conseillers représentés : 4

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-048 AFFAIRES GÉNÉRALES : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 03 JUIL. 2025
ID : 031-213100662-20250625-2025049-DE

ADOPTE				
Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal qu'il est établi annuellement, dans le ressort de chaque cours d'assises, un jury criminel, en application du Code de procédure pénale.

Monsieur le Maire énonce que le nombre de jurés pour la liste annuelle est réparti proportionnellement au tableau officiel de la population, à raison d'un juré pour 1 300 habitants. Cette répartition est faite par commune ou communes regroupées, par arrêté du Préfet.

Le tirage au sort s'effectue publiquement par Monsieur le Maire à partir de la liste électorale. Le nombre de noms à tirer au sort est le triple de celui fixé pour la circonscription considérée par l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2025, portant établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour l'année 2026, conformément à l'article 261 du Code de procédure pénale.

L'annexe de l'arrêté préfectoral en date du 13 mars 2025, arrête le nombre de jurés comme suit pour le canton de Villemur-sur-Tarn :

COMMUNES	Nombre de jurés	Nombre de jurés à tirer au sort	Commune chargée du tirage au sort
[illegible]	3	9	Bessières
[illegible]	4	12	Bouloc
[illegible]	2	6	Buzet-sur-Tarn
[illegible]	5	15	Castelnau-d'Estrétefonds
[illegible]	2	6	Cépet
[illegible]	5	15	Fronton
[illegible]	2	[illegible]	Saint-Sauveur
[illegible]	1	3	Vacquiers
[illegible]	1	3	Villaudric
[illegible]	5	15	Villemur-sur-Tarn
[illegible]	1	3	Villeneuve-lès-Bouloc
Villematier [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]	3	9	[illegible]
Mirepoix-sur-Tarn [illegible] [illegible]	[illegible]	[illegible]	Mirepoix-sur-Tarn

Pour chaque commune dite « commune seule », le maire tire au sort un nombre de noms triple de celui du nombre de jurés à partir de la liste électorale générale de la commune.
Il est donc établi un total de 9 noms à tirer au sort afin d'établir la liste des jurés d'assises.

Il est rappelé que lors du tirage au sort, il n'appartient à Monsieur le Maire de s'inquiéter des incompatibilités ou des incapacités dont il pourrait avoir connaissance. Ces attributions sont celles de la commission qui doit se réunir au siège de la Cour d'assises (articles 262 et 263 du Code de procédure pénale). C'est à cette commission qu'il incombera d'exclure les personnes qui ne remplissent pas les conditions d'aptitude légales résultant des articles 256 et 257 du Code de procédure pénale.

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le 03 JUIL. 2025
ID : 031-213100662-20250625-2025049-DE

Cependant, Monsieur le Maire énonce qu'il devra s'assurer que la personne tirée au sort sera au moins âgée de 23 ans au 1er janvier 2026. Ainsi, les électeurs nés après le 31 décembre 2003 devront être écartés.

Monsieur le Maire propose de procéder au tirage au sort de la liste prévisionnelle des jurés d'assises pour l'année 2026.

Sont tirés au sort :

- Monsieur ANGLADE Alain Henri, Marcel né le 25/02/1951
- Monsieur BOTTEGA Jean-Pierre Nicolas né le 20/12/1966
- Monsieur CHAHI Yannese né le 04/07/1976
- Madame DUBIEL Sophie Elsa née le 26/10/2000
- Madame MALETURE Gabrielle Hélène née le 17/07/1946
- Madame MEDOUS Adeline Anne née le 07/01/1983
- Monsieur POUZOL Patrick Fabrice né le 05/10/1964
- Monsieur RAYNAUD Jean Pascal Marie Paul né le 05/07/1961
- Monsieur ROUZIES Pascal Thierry Francis né le 28/09/1965

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **PREND ACTE** du tirage au sort prévisionnel des jurés d'assises pour l'année 2026 ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à la Cour d'assises de Toulouse ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

COMMUNE DE BESSIERES (Haute-Garonne)